

FLASH INFO du 7 mai 2020

MEDECINS SPECIALISTES REJOIGNEZ-NOUS - ADHEREZ A AVENIR SPÉ

Télécharger le [bulletin d'adhésion](#) www.syndicatavenirspe.fr

06.05.2020 Communiqué de presse Avenir Spé - Plan de déconfinement : un problème éthique pour les médecins et de liberté du choix pour leurs patients ? Avenir Spé lance une sérieuse mise en garde

« Dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire relative au Covid-19 et, conformément à son rôle régalien, l'Etat a défini les modalités de protections collectives et individuelles de tous les Français. Plusieurs questions se posent néanmoins : ce plan est-il recevable ? Quelles questions soulève-t-il sur le plan de l'évolution démocratique et des protections individuelles ? Sur le volet strictement médical, certains professionnels s'interrogent sur le rôle des médecins et, notamment, sur celui du médecin généraliste dans ce plan gouvernemental. Les modalités de prise en charge ont été confiées à l'Assurance Maladie..... » [télécharger le document sur le site](#) - [version pdf](#)

AVRIL 2020

24.04.2020 Communiqué de presse Avenir Spé - Inégalité de traitement entre les médecins mobilisés dans les établissements de soins face au COVID-19

« Dès les premières heures, les médecins spécialistes libéraux ont montré leur volonté d'être présents aux côtés de tous les Français. Aux côtés des hôpitaux publics, les cliniques privées et les praticiens libéraux se sont mobilisés dans le cadre du plan blanc dans toutes les régions..... » [télécharger le document sur le site](#) - [version pdf](#)

24.04.2020 Lettre intersyndicale à Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République (AVENIR SPÉ - Le BLOC - CNP CME-HP - FMF - SML - SNARF)

[télécharger le document sur le site](#) - [versions pdf](#)

24.04.2020 Lettre intersyndicale à Monsieur Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé (AVENIR SPÉ - Le BLOC - CNP CME-HP - CSMF - FHP - FMF - SML - SNARF) - **CONTRIBUTION SUR LA REPRISE D'ACTIVITE**

[télécharger le courrier sur le site](#) - [version pdf](#) ET [Note annexe au ministre](#)

24.04.2020 Communiqué de presse du SNC - Les cardiologues réaffirment leur poly appartenance et attendent des gestes forts - « Le Syndicat National des Cardiologues reste fidèle à sa poly appartenance et vote oui à l'adhésion à la fédération des verticalités : le nouveau syndicat Avenir Spé..... » [télécharger le document](#)

28.04.2020 Communiqué de presse Avenir Spé - Le Syndicat National des Cardiologues rejoint Avenir Spé !

« Le Bureau d'Avenir Spé accueille avec joie le Syndicat National des Cardiologues (SNC) au sein de sa structure. Cette spécialité a toute sa place au niveau de son conseil d'administration comme toutes les autres entités de la médecine spécialisée. Elle intègre le Bureau et son représentant sera en charge des relations avec les industriels pour explorer le champ de l'innovation dans la santé, les nouvelles technologies et les nouvelles organisations..... »

[télécharger le document sur le site](#) - [version PDF](#)

30.04.2020 Communiqué de presse Avenir Spé - Plan de soutien à la médecine libérale : le coup de grâce de la CNAM

« La méthodologie complexe inventée dans les bureaux de la CNAM et du Ministère des Finances pour accompagner la perte d'activité des médecins libéraux est une injure à notre profession et à l'engagement total de tous les médecins spécialistes libéraux, sur le front des soins – et de la réflexion ! - depuis le premier jour de présence de la pandémie sur notre territoire..... »

[télécharger le document sur le site](#) - [version PDF](#)

Nous vous conseillons d'effectuer vos déclarations d'indemnisation. Même si nous ne sommes pas tous égaux en cette période nous en avons besoin pour tenter de conserver les emplois. Par contre, notre modèle économique sera à revoir rapidement.

CNAM : indemnisation des professionnels de santé pendant le confinement

Les spécialistes ont vu leur activité baisser drastiquement au cours de cette crise sanitaire jusqu'à, pour certains, 90%. La CNAM répond par la mise en place d'une usine à gaz basée sur le taux de charges fixes et le taux d'activité résiduelle. Il aurait été plus simple de nous accorder 1/12 de notre chiffre d'affaires comme pour les établissements de santé. Pour la CNAM, payer une partie des charges selon ces calculs oui, mais permettre aux spécialistes de vivre : NON

[LIEN tableau des charges donné par la Caisse](#)

[LIEN Fiche pédagogique : Modalités de calcul de l'indemnité de compensation des professionnels de santé MÉDECINS](#)

[LIEN Fiche message osmose - ouverture Téléservice indemnisation](#)